



Session plénière du 4 au 7 juillet 2011

Dossier

A l'occasion de la dernière session plénière avant l'été, les députés européens, réunis à Strasbourg, se pencheront sur les pratiques dangereuses en cours sur les marchés financiers : CDS, produits dérivés, vente à découvert... Ils se prononceront sur la possibilité pour les Etats européens d'interdire la culture d'OGM et la poursuite des contrevenants au code de la route par-delà les frontières. Enfin, ils débattront du programme de la présidence polonaise du Conseil de l'UE.

Ce dossier présente les grands sujets inscrits à l'ordre du jour (première section) et les comptes-rendus détaillés des débats et votes principaux, mis à jour en cours de session.
Pour accéder aux différentes sections, cliquez sur les liens ci-dessous.

Les grands sujets à l'ordre du jour

Étiquetage des denrées alimentaires: des règles plus claires pour les consommateurs. La valeur énergétique, ainsi que la quantité de lipides, d'acides gras saturés, de glucides, de sucre, de protéines et de sel doivent être clairement visibles sur l'emballage, selon les nouvelles règles d'étiquetage que les députés devraient approuver mercredi 6 juillet. L'objectif est de permettre au consommateur d'acheter plus sain et en meilleure connaissance de cause.

Produits dérivés, vente à découvert et indemnisation des investisseurs. Trois propositions visant à réguler le marché des produits dérivés, ainsi que les opérations de vente à découvert, et à porter l'indemnisation des investisseurs escroqués à 100 000 euros, seront votées à Strasbourg. Les députés en charge de ces dossiers espèrent obtenir le soutien du Parlement dans son ensemble afin de renforcer leur position lors des négociations avec les États membres.

Culture d'OGM: le droit de dire "non". Les États membres devraient être libres de réduire ou d'interdire la culture d'OGM. Le Parlement décidera mardi s'il soutient la recommandation de sa commission de l'environnement, qui permettrait en outre aux États membres d'invoquer des motifs environnementaux pour de telles décisions, ce qui est exclu dans la proposition. Ces décisions reposeraient ainsi sur une base juridique plus solide dans le cadre des règles du commerce international.

Sécurité routière: la fin des échappatoires pour les contrevenants étrangers. Les conducteurs de l'UE pratiquant l'excès de vitesse, l'alcool au volant ou grillant les feux rouges dans un autre État membre ne pourront plus rentrer chez eux en toute impunité, grâce à une nouvelle législation sur la coopération entre les forces de police européennes qui devrait être approuvée par les députés européens.

Élections européennes: des listes à l'échelle européenne pour 25 candidats ? Pour stimuler la participation électorale aux élections au Parlement européen, à partir de 2014, les électeurs devraient disposer de deux bulletins: l'un pour des députés candidats sur des listes à l'échelle européenne et l'autre pour des listes nationales, affirme un projet de résolution qui sera soumis au vote jeudi 7 juillet. Des listes à l'échelle européenne permettraient aux électeurs de choisir des députés supplémentaires, portant leur nombre total à 776.

La Pologne reprend le flambeau de la présidence hongroise. Le Premier Ministre Donald Tusk présentera mercredi les priorités de la future présidence polonaise au Conseil. L'objectif principal sera de remettre l'Union sur la voie d'une croissance économique plus rapide et d'une communauté politique renforcée. Afin d'y parvenir, la présidence polonaise se concentrera sur 3 priorités : l'intégration européenne comme moteur de croissance, une Europe sûre, et une Europe ouverte. Le Premier Ministre Orbán fera le bilan de la période d'administration hongroise.

Débat sur le futur budget à long terme de l'UE (2014-2020). Les chefs de file des groupes politiques, ou leurs représentants, débattront des propositions de la Commission pour le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) et d'un nouveau système de ressources propres. Le Président Barroso et le commissaire Lewandowski débattront de leurs propositions en séance plénière, mardi 5 juillet, à partir de 15 heures, après les avoir présentées à la conférence des présidents.

Schengen: débat sur l'éventuelle réintroduction de contrôles aux frontières. Le Parlement se prononcera sur la demande du Conseil d'introduire une clause de sauvegarde dans les règles Schengen, autorisant la réintroduction exceptionnelle de contrôles aux frontières intérieures dans des "situations réellement critiques", lorsqu'un État membre confronté à une forte pression migratoire à ses frontières extérieures, ne parvient plus à respecter ses obligations.

Printemps arabes: les députés vont discuter des derniers développements en Syrie, au Yémen et en Afrique du Nord. L'aggravation de la situation au Yémen, en Syrie et au Bahreïn ainsi que l'état d'avancement des réformes dans le monde arabe et en Afrique du

Nord devraient être les principaux sujets de discussion abordés avec la Haute représentante aux affaires étrangères de l'UE, Catherine Ashton mercredi 6 juillet. Des résolutions seront soumises au vote le lendemain.

Il faut "plus d'Europe" pour contrer les crises économiques. L'élaboration des politiques et les dépenses devraient être transférées du niveau national à celui de l'UE dans des domaines tels que l'énergie et le transport en vue d'améliorer le rendement des investissements et de réduire les coûts en générant des économies d'échelle. La compétitivité de l'UE bénéficierait ainsi d'une impulsion dont elle a un besoin urgent, affirme le rapport final de la commission spéciale du Parlement européen sur la crise financière, économique et sociale.

Scanners corporels dans les aéroports: des garanties strictes s'imposent. Avant que les scanners corporels soient autorisés dans les aéroports de l'Union européenne, la santé, la dignité et la vie privée des passagers doivent être protégées. Une évaluation d'impact devrait démontrer l'absence de risque, selon un projet de résolution qui sera voté par le Parlement mercredi 6 juillet. Le scanner à rayons X ne devrait pas être autorisé, la visualisation des images devrait être restreinte et les passagers devraient pouvoir opter pour une méthode d'investigation différente.

Marchés financiers : encadrer les pratiques toxiques

- Certains mécanismes financiers sont accusés de déstabiliser les marchés.
 - Explications des pratiques les plus dangereuses et des mesures proposées par les députés.
 - Débat lundi 4 juillet.
-

Vous êtes-vous déjà demandé comment certains spéculateurs se remplissent les poches alors que le système financier dans son ensemble est au bord de l'effondrement et que l'argent du contribuable est appelé à la rescousse ? La vente à découvert ou les produits financiers dérivés permettent un tel tour de passe-passe. Les investisseurs profitent de la chute des marchés et la prise de risque excessif est favorisée. Les députés veulent mettre un frein à de telles pratiques.

Lundi 4 juillet, le Parlement devrait débattre de deux rapports visant à améliorer la transparence sur les marchés financiers. L'un, rédigé par le Français Pascal Canfin (Verts), porte sur les ventes à découvert et les contrats d'échanges sur défaut (*Credit default swap*, CDS en anglais). L'autre, œuvre de l'Allemand Werner Langen (Parti populaire), se penche sur les produits financiers dérivés.

Vente à découvert : à encadrer strictement

La stratégie de vente à découvert permet de miser sur la baisse d'un titre et non sur sa hausse. Si vous estimez que l'action d'une entreprise va baisser, vous en empruntez 1 000 au prix, disons, de 10 euros pièce. Vous les revendez dans la foulée au même prix. Vous encaissez ainsi 10 000 €. Quelques temps après, l'action tombe à 9 €. Vous rachetez alors les 1 000 actions pour seulement 9 000 €, et vous les restituez à votre prêteur... Vous encaissez ainsi la différence, à savoir 1 000 euros.

=> Le rapport de Pascal Canfin prône l'interdiction de la vente à découvert à nu, à savoir quand on vend à découvert sans même posséder les actions. Cela est rendu possible par les délais entre l'acte de vente et la « livraison » des actions proprement dite. Pour éviter les risques, le vendeur devra être capable de prouver qu'il est en mesure de fournir les actions vendues à la fin de la journée.

Assurer la maison de son voisin et y mettre le feu : le danger des CDS

Les CDS sont des assurances qui permettent aux investisseurs de se prémunir contre le défaut de paiement des obligations qu'ils détiennent. Imaginons par exemple que vous achetiez des obligations d'une entreprise : si elle fait faillite, vous perdez tout. Vous pouvez donc acheter un CDS qui vous couvrira contre ce risque.

Le problème, c'est que vous pouvez acheter cette assurance sans même détenir l'obligation qui va avec (*naked CDS* en anglais). En somme, c'est comme acheter une assurance sur la maison de votre voisin, vous incitant à y mettre le feu pour toucher le pactole... Par le mécanisme de l'offre et de la demande, plus les CDS sont demandés et plus leur prix augmente, faisant croire que le risque à assurer est important. Pour un Etat en difficulté, cela augmente le prix des emprunts.

=> Le rapport de Pascal Canfin estime qu'une telle pratique déstabilise les marchés et risque de provoquer un cercle vicieux. Il souhaite l'interdire concernant les obligations souveraines des Etats européens.

Produits financiers dérivés : assurer plus de transparence

C'est un contrat, conclu entre deux parties, qui permet de réduire un risque sur les marchés financiers. Le contrat est indexé sur les cours des marchés. La plupart du temps, il est passé de gré à gré, à savoir entre deux contractants, sans que personne d'autre ne soit informé. Ce manque de transparence rend difficile toute évaluation de la solvabilité des acteurs.

Dossier

=> Le rapport de Werner Langen demande la mise en place d'une institution centrale vérifiant que toutes les parties en présence répondent bien à leurs obligations. Ainsi, les autorités de régulation seront plus en mesure d'identifier les risques sur le marché des produits dérivés et d'agir en conséquence.

Le Parlement négocie avec les Etats membres (ils sont colégislateurs) pour arriver à un compromis qui pourrait être adopté par tous et entrer en vigueur.

OGM : vers des interdictions sur la base de critères environnementaux ?

- La commission de l'environnement a proposé que les Etats européens soient autorisés à interdire la culture d'OGM sur des critères agro-environnementaux.
- La proposition doit être débattue et votée en séance plénière le mardi 5 juillet.

Actuellement, les organismes génétiquement modifiés doivent être autorisés par la Commission européenne avant d'être cultivés. Les Etats membres ne peuvent s'y opposer - à moins d'invoquer une « clause de sauvegarde », comme l'ont fait la France et le Luxembourg. Les députés demandent que l'interdiction d'OGM puisse être officiellement décidée par les Etats sur la base de critères environnementaux.

La « clause de sauvegarde », actuellement utilisée par six Etats membres (France, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Grèce et Hongrie), permet de suspendre temporairement la culture d'OGM malgré l'autorisation de la Commission. Néanmoins, cet outil n'est pas juridiquement sûr et les Etats risquent des poursuites devant l'Organisation mondiale du commerce.

La Commission européenne propose que la possibilité d'interdire les OGM par les pays soit actée dans une directive européenne. Elle-même serait toujours saisie de l'autorisation à un niveau global mais il serait de la responsabilité des Etats membres de suivre ou non son avis.

Néanmoins, le projet de directive reste assez évasif sur les raisons admises pour une telle interdiction. Pour lever cette incertitude juridique, les députés de la commission de l'environnement ont demandé que soit explicitement mentionnés les motifs environnementaux. Ainsi, un Etat pourra interdire la culture d'OGM du fait de leur résistance aux pesticides, leur propagation ou de la protection de la biodiversité. En revanche, la protection de la santé humaine ne fera pas partie des arguments admis. La Commission, elle, aurait souhaité que les interdictions se limitent à des raisons socio-économiques, éthiques et morales.

« C'est un signal clair envoyé au Conseil (représentant les Etats membres) et à la Commission : il faut maintenir le système d'autorisation communautaire tout en reconnaissant que certains impacts agro-environnementaux, ainsi que les impacts socio-économiques liés à la contamination, peuvent être invoqués par les Etats pour justifier l'interdiction de la culture des OGM », a expliqué la Française Corinne Lepage (Libéraux et démocrates), rapporteur sur le sujet, à l'issue d'un vote disputé en commission parlementaire. Reste à voir si la même position prévaudra à l'issue du vote en plénière.

Sondage

- 61 % des Européens sont mal à l'aise par rapport aux OGM
- 21 % estiment qu'ils ne présentent pas de danger
- 53 % estiment qu'ils peuvent être dangereux
- Source : Eurobaromètre octobre 2010